

RAPPORT: COMMENT GARANTIR LE DROIT AU LOGEMENT ET A L'HEBERGEMENT DES MIGRANTS SANS-PAPIERS

BRUXELLES, 6 octobre, 2014 – A l'occasion de la Journée mondiale de l'habitat, la Plate-forme pour la coopération internationale sur les sans-papiers (PICUM) et la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA) ainsi que le Réseau européen contre la pauvreté (EAPN) lancent leur nouveau rapport décrivant les stratégies et les bonnes pratiques permettant de surmonter les obstacles à l'accès au logement et à l'hébergement pour les migrants sans-papiers.

Le rapport, intitulé « [Logement et sans-abrisme des migrants sans-papiers en Europe](#) », qui est disponible en anglais, en français et en espagnol, étudie comment garantir le droit humain au logement des migrants sans-papiers. La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) stipulent le droit à un niveau de vie suffisant. Cependant, il existe des différences entre les droits juridiques et les politiques appliquées dans la plupart des pays. Des politiques restrictives au niveau national et la discrimination empêchent les migrants sans-papiers de réaliser leur droit à un logement décent.

Saluant la publication de ce rapport, Ann-Charlotte Nygård de l'Agence de l'Union Européenne pour les droits fondamentaux (FRA) souligne que dans beaucoup d'Etats membres de l'UE, le fait pour un propriétaire de louer un logement à des migrants en situation irrégulière constitue un crime et est un obstacle majeur pour les migrants sans-papiers pour trouver un logement sur le marché privé :

“Sous une législation anti-contrebande, comme les normes sur l'aide au séjour irrégulier, les propriétaires et les personnes proposant un logement sans but lucratif risquent d'être sanctionnés. Pour que de telles normes respectent les droits fondamentaux, des exceptions aux sanctions contre l'aide au séjour devraient être faites pour les propriétaires et l'assistance humanitaire sans but lucratif, logement inclus. Par contre, les personnes louant un logement dans des conditions relevant de l'exploitation à des migrants en situation irrégulière devraient bien sûr être sanctionnés ».

Certains propriétaires profitent volontairement de la situation des migrants sans-papiers et louent des logements surpeuplés et dans des conditions inadéquates à des taux relevant de l'exploitation. Ces mauvaises conditions ont des conséquences directes sur d'autres droits comme le droit à la santé, en provoquant fréquemment l'apparition de maladies chroniques.

En raison de leur statut migratoire, les migrants en situation irrégulière s'exposent à un risque d'arrestation s'ils contactent les autorités et n'ont souvent pas l'opportunité d'avoir accès à la justice et de déposer plainte contre des propriétaires abusifs.

Si les migrants sans-papiers deviennent sans-abri, ils connaissent de nombreuses difficultés pour obtenir un hébergement d'urgence. Dans certains pays de l'UE, les politiques en place exigent des lieux d'hébergement qu'ils dénoncent les sans-papiers et les fonds publics ne couvrent pas les coûts d'hébergement des migrants sans-papiers*. La situation des femmes sans-papiers fuyant la violence est particulièrement inquiétante**. Si elles ne sont pas acceptées dans les foyers d'urgence pour femmes, elles doivent faire le choix difficile de retourner à une situation abusive ou de vivre dans la rue où elles risquent d'être exposées à d'autres formes de violence.

Une femme sans-papiers, mère de quatre enfants et vivant en Belgique, explique:

« Bien que je sois une victime de violence conjugale, je n'ai pas été acceptée dans des hébergements d'urgence et on m'a refusé l'aide au logement. Les autorités belges ont menacé de me prendre mes enfants parce que je ne pouvais pas leur fournir des conditions de vie adéquates. Malgré cela je prends bien soin d'eux, je les emmène à l'école, je lave leurs vêtements, je leur donne à manger. Finalement, une association m'a aidé à trouver un logement et maintenant je vis là-bas. »

Dans les villes à travers l'Europe, des organisations anti-pauvreté, des défenseurs des droits des migrants, et des représentants d'autorités locales élaborent des solutions pour mettre fin aux politiques discriminatoires et garantir le droit au logement des migrants. Les exemples de bonnes pratiques vont de la coopération entre la société civile avec les associations de propriétaires et les autorités locales, à l'aide aux migrants sans-papiers dans leurs dépôts de plainte contre les propriétaires.

Afin de garantir de manière efficace le droit au logement des migrants sans-papiers, il est urgent de séparer le contrôle de l'immigration du droit au logement en supprimant toutes les restrictions légales et administratives ayant pour but d'identifier les migrants sans-papiers ou de limiter leur accès au logement***. Il est crucial que les organisations et individus fournissant un hébergement et de l'aide aux migrants sans-papiers ne soient pas menacés de sanctions, de poursuites ou d'amendes.

En cas de conditions abusives et d'exploitation, les locataires sans-papiers doivent pouvoir déposer plaintes contre des propriétaires peu scrupuleux et recourir à des mécanismes de réclamation efficaces sans avoir peur des mesures d'immigrations.

Les migrants sans-papiers doivent aussi être pris en compte dans les programmes anti-pauvreté et les stratégies de lutte contre le sans-abrisme tant au niveau national qu'au niveau européen. Dans ce contexte, les politiques anti-pauvreté doivent aborder de façon concrète le problème de logement et de sans-abrisme des migrants sans-papiers, à la lumière de la Stratégie Europe 2020 qui a pour objectif de réduire de 20 millions le nombre de personnes en situation de pauvreté avant 2020.

###

*Consultez [ici](#) la position de FEANTSA sur le sans-abrisme au sein des migrants dans l'UE (FEANTSA position on homelessness among immigrants in the EU).

**Consultez [ici](#) le rapport de PICUM sur les "Stratégies pour mettre fin à la double violence contre les femmes sans-papiers", 2012.

***Pour lire les directives de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne: « Arrestation de migrants en situation irrégulière – considérations relatives aux droits fondamentaux » (« Apprehension of migrants in an irregular situation – fundamental rights considerations »), cliquez [ici](#).

À propos de PICUM

PICUM - la Plate-forme pour la coopération internationale sur les sans-papiers, est une organisation internationale non-gouvernementale (ONG) qui promeut le respect des droits de l'homme des migrants sans-papiers en Europe. PICUM fournit un lien direct entre le niveau de base, où l'expérience des migrants sans papiers est le plus visible, et le niveau européen, où sont discutées les politiques les concernant. PICUM fournit des recommandations et expertises régulières pour les décideurs et les institutions des Nations Unies, du Conseil de l'Europe, et au niveau de l'UE. En 2009, PICUM a obtenu le statut participatif auprès du Conseil de l'Europe.

<http://www.picum.org/>

Contact pour les médias:

Elisabeth Schmidt-Hieber

Attachée de presse :

+32 2 210 1780

elisabeth.schmidt-hieber@picum.org

A propos de FEANTSA

FEANTSA est la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri. Elle regroupe des organisations à but non lucratif qui participent ou contribuent à la lutte contre le sans-abrisme en Europe. Etablie en 1989, FEANTSA regroupe aujourd'hui plus de 150 organisations travaillant avec les personnes sans-abri dans environ 30 pays européens et qui leur offrent une large gamme de services, incluant le logement, la santé, l'emploi et l'aide sociale. Il s'agit du seul grand réseau européen qui se concentre exclusivement sur le sans-abrisme au niveau européen. Vous pouvez obtenir plus d'information ici :

www.feantsa.org

Contact pour les médias:

Suzannah Young
Attachée de presse
+32 2 230 48 86

A propos d'EAPN

Le Réseau européen contre la pauvreté (EAPN) est le plus grand réseau européen de réseaux nationaux, régionaux et locaux, regroupant des ONG luttant contre la pauvreté ainsi que des groupes de base et des organisations européennes actives dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le réseau a été créé en 1990.

<http://www.eapn.eu/en>

Contact pour les médias:

Nellie Epinat
Attachée de presse
nellie.epinat@eapn.eu